

SUPPLÉMENT N°1 au N° 250 OCTOBRE 2018 SOMMAIRE

P. 2-4 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
Ce numéro comporte un encart : Élections au comité technique académique

29 > **06**
NOV DÉC

Votez !

POUR AGIR ENSEMBLE

Avec le **SNES**,
le **SNESUP** et la **FSU**,
des **élu·e·s engagé·e·s**
pour **défendre et revaloriser**
notre métier.

Édito

CERTIFIÉ·E·S

En votant entre le **29 novembre** et le **6 décembre** pour la liste présentée par le SNES-FSU et le SNESup-FSU, nous, professeur·e·s certifié·e·s, choisirons **des syndicats fortement ancrés dans les différents métiers, rassemblés au sein de la FSU**, première fédération de l'Éducation, et profondément attachés aux valeurs du service public.

Nous ferons aussi le choix de voter pour des **élu·e·s** au contact quotidien des **réalités professionnelles**, et qui, comme vous, exercent dans des établissements.

En renforçant la **position majoritaire du SNES-FSU** dans un paysage syndical émiétté, nous ferons le choix d'une **profession unie** pour défendre nos **qualifications**, nos **statuts** et nos **conditions de travail**, pour exiger la **revalorisation** de nos **salaires** et de nos **carrières**, pour faire reconnaître notre investissement professionnel.

Nous ferons le choix de **défendre le paritarisme** que le gouvernement veut supprimer à l'horizon 2022 pour s'exonérer du **contrôle des élu·e·s** SNES-FSU et SNESup-FSU garantissant les droits de tous et de chacun, dans l'équité et la transparence.

Nous ferons le choix de **défendre l'Académie de Nice** en votant pour des syndicats et une fédération, la FSU, qui **s'opposent aux fusions d'académies**.

Pour les Commissions Administratives Paritaires, comme pour les Comités Techniques, voter pour les candidats du SNES-FSU et de la FSU c'est dire fort à l'État employeur notre **exigence** sur la conception de **nos métiers**, l'**avenir** et l'**unité du second degré**.

Il s'agit de réaffirmer l'exigence d'une véritable ambition pour la jeunesse, d'obtenir un **plus grand respect** pour **nos missions** et **nos personnes** et d'exiger l'**abandon** des projets et des réformes **néfastes** pour l'École (réformes du lycée et du baccalauréat, réforme du collège 2016, démantèlement des CIO, asphyxie des vies scolaires ...).

Voter et faire voter pour le **SNES-FSU** en **CAP** et pour la **FSU** en **CT**, c'est faire un **choix** qui engage notre **avenir** professionnel.

Pour les CAPA votez :



SNES-FSU
Syndicat National des
Enseignements de
Second degré



SNESUP-FSU
Syndicat National de
l'Enseignement Supérieur

Pour le CTM
votez :



FSU
Fédération
Syndicale
Unitaire

Avec vous, pour l'unité du second degré

Notre métier

Parce qu'il est attaché au métier d'**enseignant-concepteur** et à la **liberté pédagogique**, le SNES-FSU considère que **seuls les collègues** sont en capacité de **concevoir** et de **mettre en oeuvre** les réponses aux questions qui traversent nos métiers. Qu'il s'agisse de gérer une classe, de mettre au travail les élèves, d'enseigner certaines notions, les «**recettes**» et les «**bonnes pratiques**» de notre hiérarchie ne marchent pas ! Elles servent d'**alibi** pour faire reposer sur les seuls personnels les **échecs de l'institution** en déniaient les conditions de travail, les effectifs par classe, la vacuité des injonctions sur l'évaluation des élèves, l'inflation du nombre de réunions inutiles. Les **2600 suppressions** de postes prévues pour la **rentrée 2019** et l'augmentation des heures supplémentaires continueront de dégrader notre charge de travail.



Et vous croyez qu'on n'allait pas lui voler dans les plumes ?

Découvrez ce que fait la FSU pour défendre l'emploi des fonctionnaires

En voir + sur www.fsu.fr



Le travail de vos élu·e·s en CAPA

Dans toutes les CAP, les élus SNES-SNEP-SNESup-FSU **portent la voix de la profession** devant l'employeur et pratiquent un **paritarisme** garantissant, dans toutes les instances, l'**équité** et la **transparence**. **Majoritaires** dans le second degré, leur **expertise** et leurs **compétences** sont reconnues.

Hors-classe et classe exceptionnelle

La hors-classe représente un **enjeu financier** considérable en raison de l'accélération de carrière qu'elle offre et du **gel persistant du point d'indice**. Historiquement, le **combat du SNES-FSU** et de la FSU aura été d'en faire un **débouché de carrière pour tous**. C'est par le rapport de forces, et par la capacité de conviction de ses élus, depuis les instances paritaires jusque dans la rue, que le **SNES-FSU a obtenu**, notamment avec le PPCR, une **augmentation** significative des **possibilités de promotion** et un **barème national** dans lequel l'**ancienneté de carrière** devient **prépondérante** et les avis de moindre poids, permettant à **tous d'être promus** au plus tard après 3 ans dans le 11^{ème} échelon.

La création de la **classe exceptionnelle** permet de franchir une **nouvelle étape** dans la **revalorisation** de nos professions en portant l'**indice terminal de 789 à 972**. Si aujourd'hui l'accès à la classe exceptionnelle est perçu comme réservé à quelqu'un, le combat à venir du SNES-FSU est l'**élargissement** des **critères d'accès** et des **contingents**, à l'instar de la hors-classe. Le travail du SNES-FSU en CAPA a permis que les collègues les plus **proches d'un départ en retraite** soient **promus** permettant ainsi d'assurer la rotation sur les emplois de classe exceptionnelle.

Collège

Le SNES-FSU a **combattu la réforme du collège 2016**, car elle **renonçait au cadre national** des enseignements, introduisait ainsi la **concurrence** entre établissements et disciplines et **dégradait les conditions de travail**. Les assouplissements obtenus sur les EPI, l'AP et les enseignements facultatifs ont desserré l'étau mais n'ont pas simplifié l'évaluation des élèves. Le SNES-FSU continue d'**exiger une remise à plat de la réforme du collège**, du LSUN et des bilans de fin de cycle.

Lycée et baccalauréat

Les réformes du **lycée** et du **baccalauréat** s'inscrivent dans la **sélection à l'université** mise en oeuvre par Parcoursup. Sous couvert d'individualisation du parcours du lycéen, il s'agit de **réduire** fortement l'**offre de formation**, d'augmenter les effectifs par classe en **regroupant les élèves**, de dégrader encore plus les conditions de travail. Le nouveau baccalauréat Blanquer, **30 épreuves au minimum sur deux ans**, en plus de désorganiser les enseignements, devient une évaluation locale, accentuant la concurrence entre établissements. Le SNES-FSU continue de demander le **retrait des textes sur les réformes du lycée et du baccalauréat** publiés dans la précipitation en juillet 2018.



Mutations

Avec le **droit** à la **carrière**, le **droit** à la **mobilité** est un autre « front », particulièrement actif, du combat de vos élus SNES-SNESUP-FSU en CAPA ; dans un contexte marqué par une **pénurie de postes** et l'**obstination** de l'administration dans ses **mauvais choix** (règles tatillonnes pour les rapprochement de conjoint, bonifications insuffisantes pour les TZR, etc.), ce droit fondamental est gravement remis en cause. Mais chacun sait **pouvoir compter** sur les élus **SNES-FSU** : par les informations et conseils qu'ils prodiguent, leur **vigilance au respect du barème**, les **améliorations** du mouvement qu'ils **obtiennent en séance**, l'information qu'ils assurent après les instances, ils seront toujours à vos côtés dans vos mutations.

Avec vous, des élu·e·s engagé·e·s pour défendre et revaloriser notre métier

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les élus du SNES-FSU et du SNESup-FSU s'engagent et agissent pour :

- le respect de la **qualification disciplinaire**,
- **la réduction** du temps de service et de la charge de travail,
- **la diminution des effectifs**, la généralisation de dédoublements et du travail en petit groupe dans toutes les disciplines,
- **l'amélioration des procédures et des conditions d'affectation** et de mutation,
- **la transparence** dans l'accès à l'enseignement supérieur,
- l'aménagement des **fins de carrière**.

REVALORISER NOS SALAIRES ET NOS CARRIÈRES

Grâce à l'action collective sur PPCR, nous avons obtenu une première revalorisation. Mais celle-ci ne permet pas de restaurer l'attractivité de notre métier. Avec vous, le SNES-FSU et le SNESup-FSU exigent :

- **l'augmentation** de la valeur du point d'indice avec rattrapage des pertes subies,
- un déroulement de **carrière accéléré** en 11 échelons, intégrant l'actuelle hors-classe,
- l'accès de toutes et tous à la hors-classe étant désormais assuré, **la transformation de la classe exceptionnelle** comme débouché de carrière pour tous,
- le doublement des possibilités d'**accès** au corps des professeurs **agrégés** (liste d'aptitude, concours externe et interne...).



Et vous croyez qu'on allait accepter des cacahuètes ?

Découvrez ce que fait la FSU pour défendre la rémunération des fonctionnaires

En voir + sur www.fsu.fr



RECONNAÎTRE L'INVESTISSEMENT PROFESSIONNEL

Pour conforter la place des professeurs certifiés dans le second degré comme dans l'enseignement supérieur, le SNES-FSU et le SNESup-FSU promeuvent :

- le respect de la **liberté pédagogique**,
- **une formation** initiale et continue de qualité,
- **l'abandon des pressions et injonctions managériales**,
- la **reconnaissance des missions des agrégés** dans le supérieur et un accès facilité à la recherche.

Pour une éducation de qualité, le SNES-FSU et le SNESup-FSU s'engagent pour :

- le maintien du **bac comme 1^{er} grade universitaire** par un examen national et final,
- une Éducation nationale qui **permette la réussite de tous les élèves**, notamment par l'intervention d'équipes pluriprofessionnelles.



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Comment voter ?

Cette fois encore, le Ministère a fait le choix d'un vote électronique pour ces élections. Moins lourde que lors du précédent scrutin, la procédure n'est pas pour autant aussi simple que lors d'un scrutin « à l'urne ».

Une fois votre « espace électeur » créé, l'essentiel est fait !

Il ne vous restera plus qu'à voter entre le **29 novembre et le 6 décembre**.

QUI VOTE ?

Tous les personnels titulaires, stagiaires, agents contractuels de droit public ou privé.

COMBIEN DE VOTES ?

Titulaires : 4 votes. Un vote à la CAP nationale, un vote à la CAP académique, un vote au CT ministériel et un vote au CT académique.

Stagiaires : 2 votes. Un vote au CT ministériel et un vote au CT académique.

Non-titulaires : 3 votes. Un vote à la CCP, un vote au CT ministériel et un vote au CT académique.

LES CONDITIONS DE VOTE

Le vote électronique par internet se déroule du **29 novembre 2018 à 10h00 au 6 décembre à 17h00** ; 24h/24, 7 jours sur 7 depuis n'importe quel ordinateur, tablette, smartphone connecté à internet dans le lieu de son choix (travail, domicile).

PROCÉDURE DE VOTE

Une adresse : <https://elections2018.education.gouv.fr>

Dans un premier temps il s'agit de créer votre espace électeur. Cette étape est indispensable afin de voter. Pour cela vous vous connectez sur <https://elections2018.education.gouv.fr>, saisissez votre **adresse de messagerie professionnelle**. (ATTENTION ! il s'agit forcément de l'adresse académique de type prenom.nom@ac-nice.fr).

Vous créez votre **mot de passe électeur** que vous confirmez ensuite via un lien envoyé sur votre messagerie professionnelle.

Le **mot de passe électeur** doit contenir 8 caractères dont au moins une majuscule et un chiffre.

Sur l'espace électeur, vous pouvez :

1. consulter les listes électorales publiées en ligne.
2. consulter les professions de foi et les listes de candidats pour chacun des scrutins.
3. à partir du **5 novembre et jusqu'au 6 décembre**, vous pouvez y récupérer votre **identifiant électeur**.

La notice de vote qui vous sera remise en main propre sur votre lieu de travail contre émargement, ou à votre adresse postale ou par mél dans certains cas (ex : congés longue maladie), contient ce même identifiant électeur. Elle n'est donc pas indispensable. Certains, d'ailleurs, ne la recevront pas.

COMMENT VOTER ?

Vous devez être en possession de votre **mot de passe électeur** et de votre **identifiant électeur**, le jour où vous souhaitez voter, entre le 29 novembre 10h et le 6 décembre 17h :

- connectez-vous sur <https://elections2018.education.gouv.fr>
- saisissez votre **adresse de messagerie professionnelle** et votre **mot de passe électeur**
- cliquez sur « Voter »
- saisissez votre **identifiant électeur** et votre **mot de passe électeur** que vous avez vous-même créé
- participez aux scrutins qui vous sont ouverts.

Vous pouvez voter pour l'ensemble de vos scrutins en une ou en plusieurs fois.

Que faire en cas de perte de mon identifiant ou de ma notice de vote ?

Vous pouvez obtenir votre **identifiant électeur** via un formulaire en ligne en vous connectant à l'espace électeur entre le 13 novembre et le 4 décembre. Vous pouvez recevoir votre **identifiant électeur** soit par courriel soit par SMS.

J'ai perdu mon mot de passe électeur : comment faire ?

connectez-vous sur <https://elections2018.education.gouv.fr>, saisissez votre **adresse de messagerie professionnelle** et cliquez sur le lien "mot de passe oublié ?". Vous recevrez un message dans votre messagerie professionnelle et vous devrez cliquer sur le lien pour définir votre nouveau **mot de passe électeur**.

CAPA des Certifié(e)s

Classe exceptionnelle du corps des professeurs certifiés

MOREAU Santi, Espagnol, Lyc Anne-Sophie Pic, Toulon, 83
PEUFFIER Johan, Technologie, Clg Jules Romains, Nice, 06

Hors classe du corps des professeurs certifiés

LAUGIER Jean-Pierre, SVT, Lyc du Parc Impérial, Nice, 06
NEGREL Frédéric, Histoire géographie, Clg Henri Nans, Aups, 83
ROZEROT Coline, Histoire géographie, Lyc Thomas Edison, Lorgues, 83
SZCZYGLAK Céline, Éducation musicale, Clg Font de Fillol, Six-Fours, 83
MULLER Serge, Mathématiques, Lyc Thierry Maulnier, Nice, 06
EL OUARRAQ Abdellah, Sciences physiques, Clg la Peyroua, Le Muy, 83
LE ROUZIC-L'HUILLIER Muriel, Anglais, Lyc G. Apollinaire, Nice, 06
DURUP Nathalie, Mathématiques, Clg les Eucalyptus, Ollioules, 83
QUEYROULET Dominique, Technologie, Clg F. Mistral, Bormes, 83
CIARAVINO Claudia, Sciences physiques, Clg Villeneuve, Fréjus, 83

Classe normale du corps des professeurs certifiés

GIAUFER Didier, SVT, Lyc Thierry Maulnier, Nice, 06
HORY Marie, Sciences physiques, Lyc Baussier, La Seyne-sur-Mer, 83
UGOLINI Nelly, Italien, Lyc René Goscinny, Drap, 06
CLERC Geneviève, Histoire géographie, Lyc du golfe de St-Tropez, Gassin, 83
ROSSO Baptiste, Technologie, Clg de l'Archet, Nice, 06
PICAUD Amélie, Lettres modernes, Clg Paul-Émile Victor, Vidauban, 83
ABRIC Bérengère, Mathématiques, Clg international, Valbonne, 06
HAMON Erwann, Sciences physiques, Clg F. de Leusse, La Londe, 83
MARGARIA-PENA Vassilia, Documentation, Clg de l'Archet, Nice, 06
GUENFOUD Sarida, Mathématiques, Clg La Marquisanne, Toulon, 83
GAZAGNAIRE Héloïse, Anglais, Lyc Henri Matisse, Vence, 06
MACIOTTA Malou, SVT, ZR AM2, Clg les Bréguières, Cagnes-sur-Mer, 06
DIAS-DAS-ALMAS Corinne, Espagnol, Zr Var1, Clg H. Matisse, St-Maximin, 83
THOMAS Thierry, Sciences physiques, Clg Emile Thomas, Draguignan, 83
CROS Rozenn, Anglais, Lyc Bristol, Cannes, 06
SADNI Myriam, SVT, Lyc de la Montagne, Valdeblorre, 06
PERROT Thomas, SVT, Clg Pierre Bonnard, Le Cannet, 06
TEULIER Charlotte, Espagnol, Clg Vernier, Nice, 06
PICARD Violette, Documentation, Clg Marcel Pagnol, Toulon, 83
GIOVANETTI Cécile, Lettres classiques, Lyc René Goscinny, Drap, 06
SEDES Magali, SVT, Lyc du Val d'Argens, Le Muy, 83
ROMAGNY Murielle, Lettres modernes, Clg Port Lympia, Nice, 06
FORESTIER Nicolas, Mathématiques, Lyc Paul Langevin, La Seyne, 83
GARCIA-PADILLA Gema, Espagnol, Clg Henri Matisse, Nice, 06
JONVAUX Marie, Documentation, Lyc du Parc Saint-Jean, Toulon, 83
QUENEC'HDU Hervé, Génie thermique, Lyc L. de Vinci, Antibes, 06



Santi MOREAU



Johan PEUFFIER



Jean-Pierre LAUGIER



Frédéric NEGREL



Coline ROZEROT



Céline SZCZYGLAK



Serge MULLER



Abdellah ELOUARRAQ



Muriel LE ROUZIC



Nathalie DURUP



Dominique QUEYROULET



Claudia CIARAVINO



Didier GIAUFER



Marie-Anne HORY



Nelly UGOLINI



Geneviève CLERC



Baptiste ROSSO



Amélie PICAUD



Bérengère ABRIC



Erwann HAMON



Vassilia MARGARIA



Sarida GUENFOUD



Héloïse GAZAGNAIRE



Malou MACIOTTA



Corinne DIAS



Thierry THOMAS



Rozenn CROS



Thomas PERROT



Charlotte TEULIER



Violette PICARD



Magali SEDES



Murielle ROMAGNY



Nicolas FORESTIER



Gema GARCIA



Marie JONVAUX



Hervé QUENEC'HDU

Nombre de sièges obtenus en 2014
dans les CAPA agrégés, certifiés, CPE,
Co-Psy, PEGC et dans les CCP des
Non-Titulaires et des AED

